

COMMUNE DE DICONNE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du Jeudi 5 décembre 2019

Sur convocation en date du 21 novembre 2019 de Mr Robert COULON, Le Maire,

Le conseil municipal de DICONNE s'est réuni le 5 décembre 2019 à 20 H 00.

• Membres afférents au Conseil Municipal	11
• Membres en exercice	11
• Membres présents	11
• Membres représentés	00
• Membres absents	00

La séance est ouverte à 20 h 00 par Mr COULON Robert, Maire de Diconne,

***Secrétaire de séance :** Mr GAUDILLERE Félix

***Compte rendu du Conseil Municipal du 16 septembre 2019 :**

Après lecture, il est approuvé à l'unanimité.

***Délibération no 34 :**

Versement d'une subvention de 80 € à la Coopérative scolaire de Diconne correspondant aux baptêmes en hélicoptère lors de la randonnée du 4 août dernier.

Versement également d'une subvention de 70 € à la Coopérative scolaire de Diconne et 175 € à celle de Devrouze concernant la sortie scolaire Devrouze-Diconne au cinéma de Louhans du 19 décembre prochain. Devrouze prend en charge le coût du transport et Diconne les places de cinéma.

Elle est adoptée à l'unanimité.

***Délibération no 35 :**

Elle concerne la décision modificative no 2 pour ajuster la section investissement du budget.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

***Délibération no 36 : Transport scolaire**

Face aux difficultés de l'entreprise Tribolet à assumer le ramassage scolaire, Mr le Maire propose d'employer Mr Rémi Plissonnier de Devrouze pour assumer cette tâche à raison de 2 heures par jour et ce, à compter du 6 décembre 2019, jusqu'au 18 février 2020 (date de reprise du travail de Mr Coron) et au-delà si nécessaire.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

***RPI Devrouze-Diconne :**

• **Travaux école de Devrouze :**

Il a été convenu conventionnellement que Diconne mettrait à disposition son employé communal pour les travaux d'aménagement de la future classe à Devrouze mais en aucun cas de participer financièrement à l'achat des fournitures (peinture, électricité..).

Il n'est pas question de remettre en cause le compte rendu rédigé arbitrairement par le Maire de Devrouze.

• **Arbre de Noël du 20 décembre à Devrouze : Repas et animation-spectacle**

La Commune de Diconne donne son accord pour une participation de la cantinière à cette journée.

Cette année, la Municipalité de Devrouze offre les repas à tous les enfants du RPI.

En 2020 Diconne en fera de même.

***Remplacement de l'employé communal :**

Suite à l'offre d'emploi parue sur le site du Centre de gestion, la commune a reçu 9 candidatures dont 5 sont recevables.

La commission « personnel communal » soit Mr le Maire, Mme Jouvenceau, Mrs François, Colas et Jacques se réunira le jeudi 12 décembre 2019 à 17 heures pour examiner les candidatures et convoquer les personnes retenues.

***Mise en place de la plate-forme conteneurs (vers le calvaire routes de Devrouze et Thurey) :**

Examen des deux devis reçus et option pour le moins onéreux.

***Subvention DETR pour travaux en 2020 (dossiers à déposer avant fin 2019):**

- Place derrière la mairie : Réfection (enrobé ou bicouche : devis Eiffage en Attente) et aménagement.
- Acquisition d'un véhicule utilitaire (de type Renault kangoo) : Des subventions Conséquentes sont possibles.

***Projet de boîte à lire :**

Les travaux intérieurs sont terminés (peinture, rayonnages et éclairage). Les livres sont en place et la fresque vient d'être fixée.

***Site officiel internet de la mairie :**

Il est opérationnel : mairie-diconne.fr

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 h 30 minutes.

Le secrétaire de séance,

Mr GAUDILLERE Félix

Le Maire

Mr Robert COULON

